

D17

D – Développer des pratiques favorisant la participation



CRÉER DES TREMPLINS POUR LA PRISE DE RESPONSABILITÉ

Constat

Les femmes s'impliquent dans la vie citoyenne, et notamment dans la vie associative, elles sont peu nombreuses à occuper des fonctions ou des postes à responsabilité. Le fonctionnement des institutions ne permet pas toujours à de nouvelles personnes de prendre des responsabilités. Les postes à responsabilité par exemple restent souvent longtemps occupés par les mêmes personnes. L'accès aux responsabilités se fait progressivement, ce qui suppose un "parcours" pour les personnes au sein d'une ou plusieurs structures. Cette montée en puissance de nouveaux élu-es est rarement envisagée par les institutions.

Objectif

Favoriser la montée en responsabilité des femmes, créer des tremplins pour la prise de responsabilités

Description

Quelques propositions concrètes peuvent être faites :

Définir des règles de fonctionnement facilitant l'accès aux responsabilités

- Limiter le cumul et la durée des mandats électifs afin de permettre à de nouvelles personnes de prendre des responsabilités.
- Définir clairement ce que chaque fonction élective signifie en termes de responsabilités. Certains flous ne facilitent pas l'engagement.
- Solliciter de nouvelles candidatures aux élections pour des fonctions dirigeantes de manière à créer la parité. La recherche de la parité peut d'ailleurs être inscrite dans les statuts des institutions.
- Envisager des responsabilités en binôme avec une personne expérimentée et une personne novice pour permettre un apprentissage de la fonction. Le fonctionnement en binôme permet également la transmission des réseaux s'il se fait sur la durée.
- Déléguer des femmes comme représentantes de la structure dans d'autres institutions (conseil de développement, conseil communautaire, ...)



D – Développer des pratiques favorisant la participation

D17

Mobiliser les structures où les femmes s'impliquent

- Identifier les associations où les femmes s'investissent de manière préférentielle (associations de parents d'élèves, ...) pour les solliciter.
- Faciliter la participation de ces associations à d'autres niveaux : conseils d'administration d'autres associations, commissions extra-municipales, ...

Conditions de réussite

- Accepter le passage du leadership et les changements de fonctionnement interne
- Prendre le temps de repérer les structures et les personnes susceptibles de s'impliquer
- Sensibiliser aux fonctions d'élu-e

Partenaires à mobiliser

Associations, syndicats, municipalités, chargées de mission départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Pour aller plus loin

« L'égalité en pratique dans les associations », Guide d'appui à l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans les associations, Union Nationale des associations territoriales Retravailler, à paraître en 2005.

Participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision (résolution du Parlement européen)

http://www.euowrc.org/01.euowrc/06.euowrc_fr/06fr_ewrc.htm

Action de femme : promouvoir la présence des femmes dans les conseils d'administration

<http://www.actiondefemme.fr/présentation.php?page=objec>

Une démarche associative volontariste pour la parité dans un conseil d'administration

L'association Culture et Promotion a décidé de favoriser l'accès des femmes aux responsabilités au sein de ses instances dirigeantes. Le Conseil d'administration était alors composé essentiellement d'hommes, administrateurs de longue date. A l'occasion de chaque renouvellement partiel du conseil d'administration, des femmes ont été sollicitées pour être candidates. En 5 ans, le Conseil d'administration et le bureau de l'association ont atteint une quasi-parité. La parité a depuis été inscrite dans les statuts de l'association.